

**CONFÉRENCE DE HAUT NIVEAU  
SUR L'EAU POUR L'AGRICULTURE ET L'ÉNERGIE EN AFRIQUE:  
LES DÉFIS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

Syrte (Jamahiriya arabe libyenne)  
15-17 décembre 2008

**2<sup>nd</sup> Réunion du Comité technique**  
Mardi 24 juin 2008 -- 09 h 30--10 h 30  
Salle B-503

**Procès-verbal de réunion**

**Liste des participants**

M. Parviz Koohafkan	NRL
M. Paolo Groppo	NRLA
M. Hervé Levite	IPTRID
Mme Nicoletta Forlano	NRLW
M. Jean-Marc Faurès	NRLW
M. Carlos Garces	IPTRID
Mme Sally Bunning	NRLA
Mme Claudia Casarotto	NRL

**La réunion**

L'étape finale de la formulation de la note conceptuelle a été atteinte et d'importantes améliorations y ont été apportées grâce aux commentaires émanant de la Division. La note conceptuelle énonce à présent le problème, en proposant une vision et en montrant comment réaliser cette vision, tout en offrant encore une marge d'amélioration.

La note conceptuelle a suscité de rapides réactions, qui ont donné lieu à l'élaboration d'une nouvelle version: le thème de « la mise en commun des technologies de l'eau » a été en effet abandonné car, sachant qu'un salon des technologies aura lieu à Syrte, on a estimé qu'il n'était pas nécessaire de donner plus d'importance à cet aspect. Cependant, plusieurs membres du Comité technique n'ont pas été de cet avis, faisant valoir que cette manifestation se déroulant sur les lieux de la Conférence, il serait indispensable d'attirer sur elle l'attention du secteur privé en mettant en valeur ce thème dans la Conférence elle-même.

C'est ainsi qu'il a été convenu de conserver la partie dévolue aux technologies de l'eau tout en la remaniant. La version actuelle est axée sur l'Afrique subsaharienne mais l'Afrique du Nord – plus particulièrement le Maroc et l'Égypte – devrait elle aussi figurer en bonne place en raison de l'importance de ce thème dans ces pays. En outre, le thème des technologies de l'eau devrait être abordé en privilégiant le rôle que le renforcement des capacités peut jouer et en mettant en évidence les raisons qui font que ces technologies ne paraissent pas avoir progressé au cours des 20 dernières années, et qu'au plan mondial elles semblent même avoir littéralement stagné. En conséquence, le Comité technique a décidé de réintégrer le thème des technologies de l'eau tout en y apportant les modifications souhaitées par divers membres.

Un rapport d'activités succinct a été produit concernant les préparatifs du salon des technologies qui doit se tenir à Syrte en parallèle à la Conférence. Le gouvernement libyen a garanti qu'aucune entreprise privée participant à ce salon ne se verrait facturer des taxes ou droits de douane ; leur unique obligation étant d'apporter leurs produits à Syrte, en pouvant probablement le faire par le port international de Syrte. Le Salon des technologies sera un véritable tremplin d'une part pour les gouvernements, en leur offrant la possibilité de prendre connaissance des technologies nouvelles, et d'autre part pour les entreprises privées qui grâce à cette manifestation noueront des contacts avec les ministres de différents pays. Mais le nombre des réponses recueillies par le moyen du site Internet IES auprès des entreprises privées démarchées s'est avéré insuffisant. Il a donc été suggéré de relancer ces démarches éventuellement en établissant avec ces entreprises un contact direct. A également été soulignée l'importance de déterminer quelles entreprises interviennent activement dans le domaine des technologies de l'eau dans les différents pays africains. La plupart d'entre elles sont inscrites sur le site Web IES, mais un appui particulier du gouvernement libyen serait nécessaire pour identifier celles fournissant les équipements d'irrigation du pays.

Il a été mentionné que la semaine suivante la Fédération des entreprises italiennes de l'énergie et de l'eau effectuerait une visite à la FAO. Cette visite devrait être une bonne occasion de réunir certaines des entreprises qui interviennent dans les domaines intéressant la Conférence de Syrte, et des prises de contact à cet effet ont déjà eu lieu.

S'agissant de la note conceptuelle, une remarque importante a été faite concernant le thème des droits à l'eau, qui n'avait pas été abordé. Les membres du Comité technique ont convenu de la nécessité d'inscrire ce terme dans les débats, et il a donc été suggéré de considérer ce thème comme étant de nature transversale au débat, susceptible à ce titre de se retrouver dans certains autres thèmes plus spécifiques, en particulier celui des investissements dans l'eau servant à l'agriculture et la production d'énergie, mais aussi dans la toile de fond servant d'introduction à l'ensemble. Il a également été convenu d'élaborer une étude de cas sur les droits à l'eau.

Les documents qui doivent être préparés pour la Conférence sont les suivants :

- Trois (3) communications portant sur les questions à traiter, devant être produites par des orateurs éminents lors des séances inaugurales de la première journée.
- Cinq (5) exposés thématiques.
- Dix (10) études de cas.
- Jusqu'à 53 rapports nationaux volontaires.

La première journée de la Conférence s'ouvrira par des discours inauguraux prononcés par les représentants des autorités et des organisateurs, suivis de trois allocutions liminaires et de plusieurs déclarations produites par des gouvernements et, si possible, par des représentants de la société civile, comme cela fut le cas lors de la Conférence ICARRD. Pendant l'après-midi de la première journée et les deux journées suivantes, la Conférence se déroulera en deux comités aux séances parallèles : le premier se consacrera à l'élaboration des déclarations des gouvernements et des organisations, tandis que le second se penchera sur les différents thèmes proposés et verra présenter les études de cas.

Les trois communications liminaires qui présenteront les questions traitées devraient se faire l'écho du contenu de la note conceptuelle et lui apporter des éléments de réponse. Ces communications seront produites par des orateurs éminents, et le rôle du Comité technique sera de contribuer à leur préparation à la demande de ces orateurs. Les thématiques proposées pour les allocutions liminaires ont été les suivantes, sachant que leurs définitions et intitulés restent à peaufiner, de même que reste à proposer la liste des orateurs

- mise en oeuvre : pourquoi, malgré toutes les déclarations signées et les engagements pris, les choses ne se sont pas déroulées comme prévu ?
- comment combiner les investissements dans les eaux et dans l'énergie et comment les rendre équitables et les pérenniser ?
- agriculture pluviale contre agriculture irriguée.

Un large échange de vues entre les membres du Comité technique a débouché sur une première liste de personnalités pouvant être sollicitées de produire les trois allocutions liminaires :

- M. Marcel Mazoyer;
- Mme Maria Mutagamba;
- M. Albert Wright;
- M. Tony Blair;
- M. Ismail Serageldin;
- M. Erik Orsena;
- Mme Wangari Maathai.

L'élaboration des exposés thématiques a débuté, mais certains thèmes n'ont pas encore été confiés à leur auteur :

- *The Agriculture-Energy Nexus in Africa* (La Jonction de l'agriculture et de l'énergie en Afrique) : on pourra utiliser la communication produite pour la Conférence Syrte 2004, restée non publiée.
- *Investment in Water for Agriculture and Energy* (L'Investissement dans l'eau pour l'agriculture et l'énergie) : confié à M. P. Riddell qui élaborera également un scénario permettant d'envisager l'incidence du changement climatique.
- *Climate Change and Agriculture in Africa* (Changement climatique et agriculture en Afrique) : confié à l'IIAS, plus particulièrement à M. Mahendra Shah.
- *Inter-basin Cooperation in Water and Energy Transfer* (Coopération inter-bassins en matière de transfert d'eau et d'énergie): à définir.
- *Sharing Water Technologies* (Partager les technologies de l'eau): à définir.

Les thèmes suivants pourront être abordés comme études de cas, devant être produites par des experts nationaux :

- Eau et fertilité (to be produced by DFID);
- Les droits à l'eau ;
- Le bassin du lac Tchad (devant être produit par la Libye);
- Coopération interbassins : le cas du Nil ou du Zambèze ;
- Transferts eau-énergie ;
- Les bioénergies en Afrique : le cas de la jatropha (Malawi) ;
- Le projet environnemental sur le lac Victoria;
- Agriculture pluviale contre agriculture irriguée (devant être produit par l'Institut international de gestion des ressources en eau ou par la FAO-IFAD) - Ce thème pourrait également fait l'objet d'une communication liminaire ;
- La dégradation des terres (devant être produit par M. Kalbermatten ou par le groupe LADA) ;
- L'électrification des campagnes pour le développement du monde rural ;
- La spéculation internationale sur le marché du foncier rural ;

La Conférence s'est donnée pour objectif de présenter au moins dix études de cas, mais d'autres communications seront les bienvenues, y compris celles qui ne s'inscriraient pas dans un thème particulier.

À ce stade, il est nécessaire de détailler le programme, de distinguer les différents thèmes des études de cas, de définir les questions devant être abordées par les auteurs des communications liminaires et de prendre attache et entrer en communication avec les personnes chargées de la rédaction de chacun de ces documents.